péenne[1]. Certes, l'histoire de Tullus est faite de thèmes plus que d'événements historiques ; mais, ces thèmes, M. Dumézil les déduit d'un legs antérieur ; je préférerais les reconstruire, par voie régressive et rétrospective, des réalités militaires et diplomatiques des relations romano-fidénates de la deuxième moitié du Ve siècle et du début encore du IVe.

Dans tous les cas, si, selon le mot d'un de nos poètes, il n'est pas donné à un coup de dés d'abolir jamais le hasard, encore moins pourrait-il abolir ou dénaturer l'histoire. Les *tesserae* de l'affaire de 437 av. J.-C. ne sont pas les dés avec lesquels jouait un roi véien capricieux, mais les documents, peut-être un peu abusifs, par lesquels des envoyés romains cherchaient, en s'abritant, à lui retirer des alliés.

Jean GAGÉ.

XI

IMAGES D'AUGUSTE CHEZ SÉNÈQUE

PAR P. JAL

Assistant à la Sorbonne

SOMMAIRE. — *On considère traditionnellement les jugements portés par Sénèque sur Auguste comme propres à confirmer la politique « proaugustéenne » bien connue de Néron et de son conseiller. L'examen des faits prouve qu'une certaine mise au point s'impose. Aux réserves ou aux critiques faites parfois par Sénèque sur Auguste semble correspondre le curieux silence dont le reste de la littérature néronienne entoure le nom de l'Empereur. Recherche d'une explication.*

L'étude des jugements de Sénèque sur Auguste n'est pas sans intérêt pour l'histoire de la pensée politique à Rome au Ier siècle de notre ère. Si ces jugements sont bien connus, les conclusions qu'on

1. Voir de ce savant, en dernier lieu, *Aspects de la fonction guerrière chez les Indo-Européens*, vol. LXVIII de la *Bibl. de l'École des Hautes-Études, Sciences religieuses*, 1956 ; sur le droit fécial et ses origines, sa récente étude de la *R. É. L.*, 1957, p. 93-111 ; sans parler de l'important article de J. Bayet, *Le rite du fécial et le cornouiller magique*, dans les *Mél. d'arch. et d'hist.*, LII, 1935, p. 29 sqq. — On sait que les Anciens faisaient venir les rites des féciaux de chez les Équicoles ou de chez les Falisques et qu'ils en attribuaient l'in-

en tire généralement sont peut-être susceptibles d'une certaine révision : c'est à cette révision que nous voudrions procéder ici[1].

Certes, Sénèque n'a pas connu Auguste et les premières opinions qu'il émet sur lui dans la *Consolation à Marcia* datent de trente ans après sa mort. Mais un grand nombre de ses compatriotes avaient vécu pendant le règne de l'Empereur et pouvaient à ce titre lui apporter oralement des témoignages précieux. Le rang social de Sénèque, la place qu'il avait occupée à la cour de Caligula et qu'il devait prendre à celle de Claude et surtout de Néron, les relations étroites qui le liaient aux cercles aristocratiques de Rome et, par conséquent, aux descendants directs d'Auguste, tout cela lui permettait d'interroger à sa guise des témoins oculaires qui avaient été parfois les familiers de l'Empereur. Jamais d'ailleurs le souvenir d'Auguste, au témoignage de Sénèque lui-même, n'avait été plus vivant[2]. Enfin, il est probable que le père de Sénèque avait été amené, pour la rédaction de son *Histoire des guerres civiles*, à accumuler de nombreux renseignements sur Auguste. La composition de l'ouvrage avait pu donner lieu à des conversations et des discussions fécondes entre le père et le fils : de ce fait, l'Empereur était devenu pour celui-ci un personnage familier.

Les jugements que porte Sénèque sur Auguste sont donc particulièrement autorisés et doivent être considérés comme tels par nous. Mais, si fondés et documentés qu'ils soient, nous ne devons pas voir seulement en eux ceux d'un Romain parmi tant d'autres. Ils ont pour nous d'autant plus de valeur, en effet, qu'ils représentent la pensée d'un homme qui fut non seulement un grand écrivain et un grand philosophe, mais aussi un homme politique de premier plan. Précepteur, puis conseiller de Néron, sorte de co-

troduction à Rome tantôt à Numa, tantôt à Ancus Martius. Le rôle de Fidènes nous paraît avoir été insuffisamment étudié ; cette ville nous semble avoir possédé des usages de guerre très originaux, qui embarrassèrent les Romains ou les obligèrent à s'y ajuster — ce que fera magistralement Camille — et qui sont la raison non avouée des particularités d'apparence diplomatique que nous venons d'évoquer. Quant au nom du roi Hostilius, il nous apparaîtra comme la « gentilisation » d'un terme plutôt fonctionnel, se rapportant, précisément, à cet aspect des relations diplomatiques et guerrières.

1. Cet article est le développement d'une communication faite à la Société d'Études latines le 9 novembre 1957, dont l'idée nous a été fournie par M. P. Grimal, professeur à la Sorbonne.

2. *De Clementia* I, 10, 2 (= Préchac, III, 8) : « *Haec (clementia) hodieque praestat illi famam.* » Quand Sénèque déclare au début du traité (I, 6) : « *Nemo iam diuum Augustum... loquitur* », c'est évidemment par pure flatterie à l'égard de Néron (la contradiction entre les deux passages suffirait à le prouver). On voit qu'Auguste était couramment le sujet des conversations politiques.

régent de l'Empire aux débuts du règne, Sénèque devait être pendant sept ans un véritable premier ministre dont l'influence sur Néron fut énorme et durable, du moins si l'on en croit Tacite[1], et dont la puissance frappa les contemporains[2].

La passion de Néron pour Acté[3], la mort de Britannicus, celle d'Agrippine enfin[4] semblent autant d'étapes dans la progression de la puissance de Sénèque[5] : cela se traduira matériellement par l'accumulation de ces richesses immenses qui devaient attirer à Sénèque tant de reproches d'hypocrisie et dont le fardeau allait être si compromettant pour lui[6].

Jamais jusqu'alors un philosophe n'avait eu un tel rôle politique dans l'Histoire romaine. Le fait qu'il rédigea le discours d'avènement où Néron exposait les grandes lignes du programme de gouvernement qu'il comptait appliquer nous permet de penser que les

1. L'historien latin étant notre source essentielle pour notre documentation sur la vie politique de Sénèque, nous sommes obligés d'avoir recours à lui. On est en droit de penser cependant qu'en dépit de l'objectivité générale de son œuvre, l'exposé que nous fait Tacite des événements peut être légèrement faussé par la thèse qu'il veut prouver : pour lui, Néron n aurait vraiment lâché la bride à ses instincts qu'après la retraite de Sénèque en 62 ; par suite, jusqu'à cette date, l'influence du philosophe serait restée prédominante. — Sans aller jusqu'à affirmer, avec Dion Cassius, qu'après la mort de Britannicus (55), « Sénèque et Burrus ne donnèrent plus aucune contribution sérieuse aux affaires de l'État » (Dion Cassius, *Hist. Rom.* LXI, 7, 5), on peut se demander si la plupart des meurtres et des exactions commis par Néron n'étaient pas purement et simplement « sanctionnés » par Sénèque et si celui-ci avait, à la mort d'Agrippine par exemple, autant de puissance que veut bien le dire Tacite (cf. ci-dessous, notes 4 et 5). En ce qui concerne l'influence de Sénèque à cette date, cf. H. W. Alexander, *The communiqué to the Senate on Agrippine's death* (*Classical Philology*, 1954, p. 94-97). — Pour notre part, nous pensons que, de toute façon, Sénèque représentait jusqu'en 62 une certaine « force morale » avec laquelle Néron devait avoir à compter. Rien n'autorise à penser, d'ailleurs, que Néron avait cessé alors de partager les idées politiques de son conseiller.

2. Cf. Pline l'Ancien : « Annaeo Seneca principe tunc eruditionis ac potentiae », *H. N.* XIV, 4, 51. C'est Sénèque qui compose l'éloge funèbre de Claude (Tacite, *Annales* XIII, 3, 1), le discours d'avènement de Néron aux soldats (Dion Cassius, LXI, 3) et au Sénat (Ibid.), lui qui s'oppose au naturel criminel de Néron (Tacite, *Annales* XIII, 2, 1), lui qui fait obstacle à la « férocité » d'Agrippine (*Ibid.* 2, 3) et à son ambition (*Ibid.* 5, 3), lui qui rédige de nombreux discours prononcés par Néron (*Ibid.* II, 2), lui dont le crédit assure la fortune de l'historien Fabius Rusticus (*Ibid.* 20, 2), lui qui fait accuser et bannir Suillius (*Ibid.* XIII, 42).

3. C'est alors que Néron « s'abandonna à Sénèque » (« *seque Senecae permitteret* »), comme l'écrit Tacite (*Annales* XIII, 13, 2).

4. Néron s'en remet à Burrus et à Sénèque après l'assassinat de sa mère : « *Quod contra subsidium sibi, nisi quid Burrus et Seneca?* » (*Ibid.* XIV, 7, 3). C'est Sénèque qui rédige le message au Sénat sur la mort d'Agrippine et s'attire ainsi l'inimitié de la foule (*Ibid.* XIV, 11, 6).

5. Elle semble, si l'on en croit Tacite, se maintenir jusqu'en 62, puisqu'on lui en fait encore reproche à cette date (Tacite, *Annales* XIV, 52, 5).

6. Cf. les accusations de Suillius, Tacite, *Annales* XIII, 42, 8-9, et celles des adversaires de Sénèque, *Ibid.* XIV, 52, 2.

jugements politiques portés par Sénèque sur Auguste correspondaient dans leur ensemble, du moins dans les premières années du règne, à l'opinion de l'Empereur et des « milieux officiels ». La docilité avec laquelle le jeune Néron « récitait » les discours que lui faisait prononcer Sénèque sur les avantages de la clémence (Tacite, *Ann.* XIII, 2, 1) confirme cette hypothèse. Certains commentateurs modernes ont même été frappés par la ressemblance qui semble exister entre le style de Sénèque et ce qu'on connaît de celui de Néron[1] : c'est dire les liens qui rapprochaient alors maître et élève.

Le nom d'Auguste est assez fréquemment cité (une quarantaine de fois) dans l'œuvre de Sénèque, mais il ne s'agit parfois que de simples mentions sans intérêt[2]. Les jugements proprement dits, eux-mêmes d'une longueur et d'une importance très inégale, sont répartis sur toute l'étendue de l'œuvre du philosophe, puisqu'on trouve des références à Auguste aussi bien dans la *Consolation à Marcia*, datant sans doute de 40, que dans les *Lettres à Lucilius* qui constituent son dernier ouvrage[3]. Sur cette quarantaine de jugements, une vingtaine seulement (nous en donnons plus loin la liste) présentent ici pour nous un intérêt véritable.

Les jugements favorables à Auguste sont en très nette majorité (une quinzaine environ). Sénèque loue l'intelligence de l'Empereur[4], sa sagesse[5], son courage[6], sa valeur[7], sa patience[8], la noblesse de sa conduite[9]. Les termes dans lesquels il parle de sa « divinité » laissent percer, semble-t-il, une admiration sans bornes du philosophe pour l'Empereur[10] ; surtout, il loue sa clémence[11],

1. Cf. F. Préchac, édition du *De Clementia* (Collection Budé), p. CXVIII.

2. C'est le cas dans *Cons. ad Marc.* 3, 2 ; *De Ira* II, 5, 5 ; *Ludus* 1, 2 ; 9, 5 ; *Questions naturelles* I, 1, 3 ; I, 2, 1 ; V, 17, 5 ; *Lettres à Lucilius* 83, 14 et 114, 6.

3. Il est à peine besoin de souligner à quel point l'exposé qui va suivre peut paraître à priori tributaire de la chronologie, si discutée, des œuvres de Sénèque. On pourrait penser, par exemple, qu'il serait possible de déterminer l'évolution, d'un ouvrage à l'autre, de l'opinion de Sénèque sur Auguste. En fait, jugements favorables et défavorables étant émis parallèlement, à la même époque et parfois dans le même ouvrage, cette évolution est très réduite et ne pose vraiment le problème de la chronologie que pour les dates respectives du *De Brevitate vitae* et du *De Clementia*. Cette étude nous a paru confirmer les dates de 49 et de 55, généralement admises en France (cf., cependant, F. Giancotti, *Cronologia dei Dialoghi di Seneca*, Turin, Loescher, 1957, qui place le *De Brevitate vitae* en 62).

4. *De Beneficiis* II, 27, 2. — 5. *Consol. ad Marc.* 2, 3. — 6. *Consol. ad Marc.* 15, 2 ; *Consol. ad Polyb.* 17, 3. — 7. *De Benef.* I, 15, 5. — 8. *De Ira* III, 23, 4-7 ; 24, 1 ; *De Benef.* III, 32, 5. — 9. *De Ira* III, 40, 2-4. — 10. *Cons. ad Pol.* 12, 5 ; *De Benef.* III, 32, 5.

11. *De Clem.* I, 10, 1-3 ; 14, 2-3 ; 15, 3-7 ; 16, 1 ; *De Benef.* II, 15, 1 ; *Q. N.* I, 16, 1. (Doré-

qualité que les modernes, précisément à la suite de Sénèque, confèrent le plus volontiers à Auguste. N'est-ce pas du récit de la conjuration de Cinna que Corneille a tiré les traits essentiels de son personnage? Aussi n'insisterons-nous pas sur cet aspect de l'opinion de Sénèque sur Auguste, non seulement parce qu'il est bien connu, mais parce que la « démonstration » en est si évidente qu'elle ne présente aucune difficulté. Nous nous contenterons de chercher dans quelques passages du *De Clementia* des preuves de l'accord entre Sénèque et Néron sur l'opinion qu'ils avaient l'un et l'autre du fondateur de l'Empire.

Le *De Clementia* double, en effet, le « discours du trône » prononcé par Néron à son avènement, et dont nous savons qu'il avait été composé par Sénèque [1]. Le discours et le traité sont, en effet, si proches par la date qu'il y a de bonnes raisons de croire que Sénèque exprimait des idées politiques analogues dans l'un et dans l'autre [2]. Or, c'est dans ce discours que Néron déclare qu'il gouvernera « *ex praescripto Augusti* [3] », formule significative qui montre que le nouveau règne se range officiellement sous la bannière d'Auguste, reconnu ainsi comme un maître dans l'art de gouverner. Les principes proclamés par Néron (rupture avec le despotisme militaire et la politique centralisatrice de ses prédécesseurs, retour au régime constitutionnel du Principat, inauguration d'une politique favorable aux cercles conservateurs [4]) confirmaient cette adhésion. Auguste devenait ainsi officiellement le parangon de la nouvelle politique impériale qui se réclame de lui à toute occasion comme par un véritable mimétisme [5]. Agrippine exige que le cérémonial des funérailles faites à Claude soit le même que celui des funérailles d'Auguste, car — dit Tacite — « elle voulait rivaliser de

navant, nos références au texte du *De Clem.* seront données conformément à la numérotation traditionnelle — et non à celle de l'édition Préchac.)

1. Dion Cassius, *op. cit.*, LXI, 3.

2. On a souvent pensé que les idées du *De Clem.* avaient dû être exprimées fréquemment par Néron lui-même dans les nombreux discours que Sénèque avait rédigés et lui faisait prononcer (Tacite, *Annales* XIII, 11, 2).

3. Suétone, *Néron* 10, 1.

4. Cette dernière thèse est notamment développée par M. A. Levi, *Nerone e i suoi tempi* (Milan, 1949).

5. Cf. A. Momigliano (*Cambridge Ancient History*, X, p. 703 : « He (Nero) claimed Augustus as his model. Augustus now became in official thought the term of reference that marks the difference between the new rule and that of Claudius »). Néron est appelé « le nouvel Auguste » sur les monnaies contemporaines d'Alexandrie.

magnificence avec Livie, sa bisaïeule [1] ». De son côté, Néron multiplie les gestes susceptibles de manifester extérieurement son attachement à Auguste : c'est ainsi qu'il fait célébrer des jeux sacrés imités de ceux d'Actium [2] et fait porter devant la statue d'Auguste la couronne des joueurs de lyre qui vient de lui être décernée [3]. « Admirateur fanatique d'Auguste » n'hésite pas à écrire de Néron M. J. Gagé [4], qui déclare aussi de Sénèque que « l'ombre du grand « divus » l'a souvent hanté [5] ».

De fait, on a relevé de surprenantes similitudes entre les idées exprimées entre le texte du *De Clementia* et celui du monument d'Ancyre [6]. On mesure ainsi à quel point Sénèque est imprégné de la pensée d'Auguste : le précepteur et le conseiller de Néron sentent bien d'ailleurs qu'ils ont besoin de ce grand modèle pour tenter de limiter les effets de la cruauté naissante chez Néron. A cet égard, c'est l'intérêt, tout autant que l'admiration, qui pousse Sénèque à citer si souvent l'exemple d'Auguste et à en faire l'éloge de façon répétée : ainsi Auguste est loué dans le *De Clementia* pour sa générosité envers ceux qui font appel à lui [7], envers ses adversaires, dont il fait ses amis [8], envers Lépide, dont il attend la mort pour prendre le titre de grand pontife [9], envers les amants de sa fille [10], envers tous les Romains en général, puisque Auguste a mérité d'être appelé le « Père de la Patrie [11] ».

Enfin, on ne peut pas ne pas faire de rapprochement entre l'importance qu'attache Sénèque à la « corona civica » (c'est sur un vibrant éloge de cette décoration que s'achève, en effet, le *De Clementia* [12]) et l'intérêt primordial qu'Auguste, on le sait, éprouvait pour elle : ne l'avait-il pas suspendue au-dessus de la porte de sa maison [13]?

Ainsi, dans la majeure partie de son œuvre, Sénèque semble bien considérer Auguste comme l'empereur-modèle dont les qualités morales et politiques doivent être sans cesse proposées à Néron. En cela, il rejoignait sans doute la pensée d'un grand nombre de ses contemporains qui éprouvaient, comme lui, à la fin du règne de Claude, une certaine nostalgie pour l'époque et le ré-

1. Tacite, *Annales* XII, 59, 6. — 2. Tacite, *Ibid.* XV, 23, 4. — 3. Suétone, *Néron* 12, 8. — 4. J. Gagé, *Actiaca* (*Mélanges de l'École française de Rome*, 1936, p. 81). — 5. J. Gagé, *Ibid.* — 6. Similitudes signalées par F. Préchac, *op. cit.*, p. CXV-CXVI. — 7. *De Clementia* I, 15. — 8. *Ibid.* I, 10, 1. — 9. *Ibid.* — 10. *Ibid.* I, 10, 3. — 11. *Ibid.* I, 14, 2-3. — 12. *Ibid.* I, 26, 5. — 13. *Res gestae* (éd. Malcovati) XXXIV, 18.

gime gouvernemental d'Auguste. Cette période bénéficiait non seulement du recul de temps qui auréole toujours le passé, mais encore de la comparaison qu'ils faisaient entre le règne d'Auguste, d'une part, et celui de ses successeurs, Caligula surtout, de l'autre. Il est certain qu'en ce qui concerne plus particulièrement Sénèque, la haine qu'il éprouvait contre Caligula et Claude ne faisait que renforcer son admiration pour Auguste. L'influence exercée sur Sénèque par son père, qui loue Auguste pour son libéralisme [1], sa clémence et son amabilité [2], n'avait pu que le confirmer dans cette opinion.

L'image que Sénèque nous donne ainsi d'Auguste correspondait probablement à la conception plus ou moins idéalisée que l'on se faisait de l'Empereur sous la monarchie julio-claudienne. Que cette image soit aujourd'hui la plus répandue et la plus courante, que même elle nous paraisse due essentiellement à Sénèque, cela ne nous semble pas douteux. Qu'elle soit cependant la seule que nous donne le philosophe, qu'elle soit surtout celle qui réponde le mieux, en définitive, à sa pensée profonde, c'est ce qui nous paraît beaucoup plus discutable...

On trouve, en effet, dans l'œuvre de Sénèque quelques jugements sur Auguste qui révèlent chez leur auteur une attitude soit plus réticente, soit même parfois franchement défavorable à l'égard du Princeps. Nous voudrions insister ici quelque peu sur cet autre aspect de l'opinion de Sénèque, non seulement en examinant de près les jugements en question, mais aussi en étudiant les rapports qu'ils peuvent avoir avec la pensée de ses contemporains.

Le premier de ces « jugements » se rencontre dans le *De Brevitate vitae* (4, 5). Sénèque, relevant les exemples des hommes les plus puissants qui peuvent être amenés à désirer la retraite, cite notamment le cas d'Auguste, de Cicéron et de Drusus, tous lassés pour des motifs différents de la vie agitée qu'ils menaient. « Auguste avait senti — écrit-il — combien de sueur font couler ces biens qui brillent par toute la terre, combien de soucis cachés ils recouvrent », et il ajoute : « Forcé de lutter les armes à la main contre ses concitoyens d'abord, puis contre ses collègues, en dernier lieu contre ses proches, il (Auguste) répandit le sang sur terre et sur mer. La guerre le mena par la Macédoine, la Sicile, l'Égypte, la Syrie et

1. Sénèque le Père, *Contr.* II, 4 (12), 12-13. — 2. *Ibid.* IV, préface.

l'Asie, sur presque tous les rivages ; il tourna alors ses armées, fatiguées de massacrer des Romains, vers les guerres extérieures. Alors qu'il pacifiait les Alpes, qu'il domptait les ennemis qui s'étaient infiltrés dans les provinces déjà pacifiées[1], alors qu'il portait les frontières au delà de l'Euphrate et du Danube, — dans la Ville même, les poignards de Murena, de Cépion, de Lépide, d'Egnatius et d'autres étaient aiguisés contre lui... » Sénèque termine par une allusion aux scandales causés par l'inconduite de Julia cette énumération des raisons qui avaient pu, selon lui, pousser l'Empereur à désirer la retraite.

On ne voit pas bien au premier abord en quoi un tel passage pourrait comporter des critiques à l'égard d'Auguste. Replacé dans son contexte, il tendrait plutôt à montrer combien était digne de pitié le sort de l'Empereur, en butte à l'ingratitude des conjurés insensibles à la fois à ses victoires extérieures et au prestige ainsi conféré au nom Romain, en butte aussi à celle de sa fille, qui n'hésitait pas à le déshonorer ; le lecteur ne peut même s'empêcher d'éprouver une certaine sympathie pour le père obligé de sévir contre son propre sang. Notons, enfin, le soin avec lequel Sénèque indique qu'Octave ne fit pas les guerres civiles de son plein gré, mais qu'il y fut forcé (« *coactus* »). Bref, il semble que l'auteur veuille souligner, non pas tant les fautes commises que les malheurs subis par Auguste, malheurs qui, au même titre que ceux de Cicéron ou de Drusus, sont la rançon de ses hautes fonctions, et qui justifient pleinement sa volonté d'abandonner le pouvoir.

En fait, si l'on examine les choses de plus près, on relève dans ce passage certaines réserves significatives vis-à-vis d'Auguste, les premières que contienne l'œuvre de Sénèque. D'abord, il est difficile de ne pas remarquer la gradation pour laquelle l'auteur met en vedette les trois « catégories » de guerres civiles menées par Auguste (« *cum civibus...*, *cum collegis...*, *cum affinibus* ») et souligne par une triple série d'adverbes (« *primum...*, *deinde...*, *novissime* ») leur consécution chronologique. Il est visible que Sénèque ne fait rien pour passer discrètement sur ce moment pénible de la vie d'Auguste, mais semble, au contraire, en énumérer avec une certaine complaisance les périodes successives. Le commentateur moderne éprouve d'ailleurs quelque peine à justifier ces distinctions ;

1. « Pacat... mediae paci ». La répétition se trouve dans le texte latin.

le premier terme « *civibus* » recouvre évidemment les deux autres, et le second (« *collegis* »), qui désigne aussi bien Antoine que Lépide, fait double emploi avec le dernier.

Précisément, il ne s'agit là, dira-t-on, que d'une simple gradation rhétorique, d'une pure redondance oratoire. — Voire... Si, par rapport à la réalité des événements, la progression est effectivement artificielle, elle ne l'est plus du point de vue émotif et prend même alors tout son sens. Sénèque veut montrer que, d'une guerre civile à l'autre, on s'enfonce de plus en plus dans l'odieux, la guerre que l'on fait à des proches étant plus scandaleuse que celle faite contre des collègues, et celle-ci plus cruelle que celle que l'on mène contre l'ensemble indéterminé de ses concitoyens. Les douze ans qui séparent la guerre de Modène de celle d'Actium montrent aussi qu'Auguste, non seulement n'a pas hésité à persister dans une voie manifestement mauvaise, mais a encore aggravé son cas en rendant à chaque fois la lutte plus pénible pour ses compatriotes. (Ajoutons que, si les textes reprochent fréquemment à César et Pompée de lutter entre parents, il est assez rare, sinon curieux, de voir Auguste accusé de faire la guerre contre son beau-frère... à propos d'Actium.)

En second lieu, on doit noter la façon dont Sénèque souligne le rôle et l'attitude d'Octave pendant les guerres civiles : le mot « *fudit* » (« il répandit le sang ») confère une ampleur particulière à la lutte fratricide qu'il menait et atténue singulièrement l'excuse contenue dans le terme « *coactus* » ; la façon aussi dont il fait ressortir l'extension de la guerre civile, non seulement par le mot « *fudit* », mais encore par des expressions comme « *mari terraque* », « *circuactus* », et surtout par l'énumération des différents théâtres d'opération, cités par ordre chronologique. Ces procédés dénoncent une intention sinon malveillante, du moins quelque peu dénigrante. Il n'est pas jusqu'à cette formule « *mari terraque* », si chère — on le sait — à Auguste, et dont il semblait lui-même réserver l'emploi à la proclamation de ses exploits[1], qui n'apparaisse ici,

1. *Res Gestae* (éd. Malcovati) III, 1 : « *Bella terra et mari... toto in orbe terrarum saepe gessi...* » (phrase qui illustre l'emploi formulaire de l'expression) ; IV, 25 : « *Ob res a me... terra marique prospere gestas...* » ; XIII, 3 : « ... *cum per totum imperium populi Romani terra marique esset parta victoriis pax* » ; XXVI, 16 : « ... *fines Cimbrorum ... quo neque terra neque mari quisquam Romanus ante id tempus adit* ». — Cf. J. Gagé : « La formule est devenue... la devise du régime d'Auguste... » (*Actiaca, Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'École française de Rome*, 1936, p. 81-82).

jointe comme elle l'est à « *sanguinem fudit* », comme un pastiche particulièrement cruel du style triomphal d'Auguste [1]. C'est, enfin, une impression de dure sévérité qui se dégage des mots « *Romana caede lassos exercitus* » (armées fatiguées de massacrer les Romains), qui jettent sur l'Empereur un jour franchement odieux et dont la reprise, sous une forme à peine différente dans le *De Clementia* [2], montre que la rigueur du jugement de Sénèque n'est pas le fait d'une opinion provisoire [3].

Si l'on admet pour le *De brevitate vitae* la date de 49, les chapitres 10 et 11 du *Ludus*, écrit et publié sans doute peu après la mort de Claude, prennent la deuxième place dans la liste des passages qui nous semblent impliquer quelques réserves vis-à-vis d'Auguste. A vrai dire, il peut paraître surprenant de nous voir mettre ces chapitres au nombre des jugements défavorables à l'Empereur : Sénèque nous y montre, en effet, Auguste prenant la parole dans l'assemblée des dieux pour s'opposer à l'admission de Claude parmi eux. Dans la mesure même où l'on fait traditionnellement d'Auguste un accusateur véhément de Claude [4], le discours que lui fait prononcer ce dernier apparaît comme un éloge indirect, mais vibrant, du Princeps et de son œuvre. Non seulement le portrait d'Auguste ne pouvait qu'être avantagé par rapport à celui du piètre et ridicule Claude, mais la thèse habituelle paraît confirmée d'avance par de nombreux éléments : l'inimitié bien connue de Sénèque contre Claude, le désir que devait avoir le philosophe, pour justifier la conduite d'Agrippine et la promotion de Néron, de rendre risible son prédécesseur en rehaussant Auguste, enfin le lien que l'on s'attend à découvrir, étant donnée la proximité des dates, entre l'opinion de Sénèque dans le *Ludus* et celle qu'il exprime, on l'a vu, dans le *De Clementia*.

1. A cet égard, si nous pensons, comme M. J. Gagé (*op. cit.*, ibid.), que « la formule est familière à Sénèque », nous estimons, contrairement à lui, que deux des trois exemples que nous en rencontrons chez cet auteur (*De brevitate vitae* 4, 5 ; *Ludus* 10, 2 ; *De Clementia* I, 9, 4) sont précisément des pastiches nettement défavorables à Auguste. (Pour son emploi dans le *Ludus*, cf. *infra*, p. 253.)

2. C'est la « *lassa crudelitas* » (*De Clementia* I, 11, 2) dont nous reparlerons ci-dessous.

3. On doit en dire autant d'une autre reprise du *De Clementia*, celle de l'énumération des conjurations fomentées contre Auguste (*De brevitate vitae* 4, 5, et *De Clementia* I, 9, 6). Le fait que, seule, la deuxième énumération corresponde à l'ordre chronologique nous paraît confirmer que Sénèque cherchait surtout, dans le *De brevitate vitae*, un effet émotif.

4. Cf. A. Momigliano, *op. cit.*, p. 703-704 : « This contrast (entre Néron et Claude) finds its most forcible expression in the *Apocolocyntosis* of Seneca, where the divine Augustus is one of the most formidable accusers of Claudius. »

En fait, nous ne pouvons pas ne pas être frappés d'abord par le caractère « décevant » de l'éloge — si éloge il y a — d'Auguste. Sénèque avait, semble-t-il, dans le *Ludus*, une occasion magnifique de dresser en face du portrait de Claude le tableau d'un Empereur digne, honnête, majestueux, correspondant, en somme, non pas tant à l'image qu'on attendait qu'à celle qu'il nous en donne lui-même ailleurs. Est-ce là l'impression que le lecteur dégage de cette page? Nullement. Bien au contraire. — Sans vouloir aller aussi loin que l'a fait, il y a une dizaine d'années, W. H. Alexander[1], qui voyait dans ces chapitres une satire systématique d'Auguste par Sénèque, on doit constater que l'Empereur nous est présenté, non pas sous un aspect solennel et grandiose, mais comme un homme gauche et timide, qui s'excuse de prendre la parole — comme un petit bourgeois qui a su rester toujours jusque-là bien tranquille[3] et ne s'est jamais occupé des affaires d'autrui[2]. C'est un personnage humble et rangé, qui n'a jamais fait de tort[4] ni ré-

1. W. H. Alexander, *Foot-notes for a literary portrait of Augustus* (*Transactions of the Royal Society of Canada, Section II*, 1949, p. 13-34). Dans cet intéressant article, l'auteur se livre à une critique serrée du texte des chapitres 10 et 11 du *Ludus* et tente de démontrer que Sénèque fait à chaque instant une satire en filigrane d'Auguste. Par exemple, l'humilité insolite que prête Sénèque à son personnage ne pouvait, selon lui, que faire rire le lecteur romain, qui se souvenait du caractère autoritaire du Princeps. Alexander, examinant ensuite le style et le vocabulaire du discours, dénonce le singulier manque d'éloquence de l'orateur, dont on nous avait annoncé un discours prononcé « summa facundia », et y découvre surtout un nombre particulièrement élevé d'expressions populaires et même vulgaires qui tendent à déconsidérer Auguste. Il n'est pas jusqu'au verdict déconcertant proposé par ce dernier qui ne révèle une certaine incohérence dans la pensée du personnage. — Si, sur tous ces points, nous sommes bien volontiers d'accord avec Alexander, et nous contentons de renvoyer pour plus de détails le lecteur à son article, nous nous demandons cependant si sa thèse n'est pas un peu trop systématique. Est-il bien certain notamment que Sénèque ait voulu, en énumérant les crimes commis par Claude, désigner en réalité ceux qu'avait commis Auguste? (Alexander, *op. cit.*, p. 34.) Même si les lecteurs de Sénèque « voyaient plus de ressemblance que de différence » (*Ibid.*) dans la conduite respective d'Auguste et de Claude, il nous paraît peu vraisemblable que ce fût là le résultat recherché par Sénèque — car enfin c'est oublier un peu trop le sens politique que ce dernier voulait incontestablement donner au pamphlet ; celui-ci n'avait nullement pour but d'atténuer la responsabilité de Claude en rappelant, même indirectement, que ses crimes avaient eu de nombreux précédents. Pas davantage, il ne nous semble possible d'assimiler, même « dans la pratique », l'exécution des deux Julia par Claude (*Ludus* 10, 4) à l'exil auquel Auguste avait lui-même condamné sa fille et sa petite-fille (Alexander, *op. cit.*, p. 19, note 23 : « The ironically-minded might recall that Augustus had in effect « killed » two Julias himself, his daughter and his grand-daughter »). On pourrait dire au contraire qu'Auguste, tout en usant à l'égard des exilées d'une très grande sévérité (Suétone, *Auguste*, 65), n'était pas allé jusqu'à les faire mettre à mort ; il semble même que ce soit là la pensée de Sénèque (cf. le rapprochement entre *De brevitate vitae* 4, 6, et *De Clementia* I, 14, 3).

2. *Ludus* 10, 1 : « *Ego, inquit, P. C., vos testes habeo, ex quo deus factos sum, nullum me uerbum fecisse.* »

3. *Ibid.* : « *Semper meum negotium ago...* »

4. *Ibid.* 11, 4 : « *Si honeste me inter uos gessi...* ».

pondu méchamment[1] à personne. Du fait du langage commun et même trivial que lui prête Sénèque, le passage le plus « augustéen » du *Ludus*, écrit dans un style pompeux parodiant visiblement les *Res Gestae*[2], prend, par suite du changement de ton, une allure franchement cocasse. L'effet comique est encore accentué par la façon dont l'orateur tourne court et bute brusquemment sur la recherche du mot propre : « *Quid dicam, P : C., non invenio*[3]. » Voudrait-on croire que c'est la seule indignation (« *omnia infra indignationem verba sunt* ») qui l'empêche de continuer, que l'appel à l'aide (« *confugiendum* ») de... Messala Corvinus vient nous enlever toute illusion.... Il n'est pas jusqu'au procédé par lequel Sénèque mêle les remarques bouffonnes à l'énumération des crimes et des victimes de Claude[4] qui, en atténuant le caractère sanglant et cruel de ces actes, n'enlève à Auguste le noble rôle de justicier qu'on s'attendait à lui voir tenir.

On ne manquera pas de nous objecter que la bouffonnerie est la loi normale du genre auquel appartient le *Ludus*, qu'elle remplit pratiquement tout le pamphlet, et qu'il est naïf de vouloir chercher dans cette œuvre le bon goût, ou tout simplement la logique qu'on attendrait aujourd'hui d'ouvrages analogues. Il serait vain, sinon ridicule, dans ces conditions, de chercher à retrouver dans cette œuvre le vrai personnage d'Auguste : les principaux traits de son caractère ne pourraient être qu'effacés, emportés dans le tourbillon de rires et de plaisanteries plus ou moins grossières dans lesquelles Sénèque se laisse entraîner. La façon dont les dieux eux-mêmes sont traités dans le texte montre qu'il s'agit là de pures plaisanteries. — Nous nous rangerions volontiers à ces raisons si nous pouvions oublier complètement que le *Ludus* est un pamphlet politique dont le but consiste non seulement à ridiculiser Claude, mais à laisser espérer un autre règne, non pas criminel, mais juste et heureux. Sénèque le sait bien, qui n'hésite pas, quand il veut faire un véritable éloge, celui de Néron, à modifier totalement le ton

1. *Ludus* 11, 4 : « ... *Si nullius durius respondi...* ».

2. *Ibid.* 11, 2 : « *In hoc terra marique pacem peperi? Ideo ciuilia bella compescui, ideo legibus Vrbem fundaui, operibus ornaui, ut...* ». (On peut noter les allitérations, les anaphores, les homéotéleutes, ainsi que la présence de la formule « *terra marique* », qui nous paraît sanctionner le ton augustéen de la phrase.)

3. *Ibid.*

4. Par exemple en 11, 5 : « Claude a tué... le beau-frère de sa fille Crassus Frugi, homme qui lui ressemblait comme un œuf à un œuf. » (Traduction R. Waltz.)

général de son œuvre et à parler du nouvel Empereur, non seulement avec sérieux, mais encore avec respect et émotion[1]. S'il n'a pas agi de même dans les pages consacrées à Auguste, n'est-ce pas parce que se dessinait déjà dans son esprit le sentiment qu'une distinction fondamentale devait être faite entre les deux Empereurs, entre Néron, pur, sage, clément, d'une part, et, de l'autre, Auguste, compromis aux yeux des Romains par sa conduite au cours des guerres civiles[2]? — De la même façon, Aristophane n'avait pas craint, dans sa comédie des *Grenouilles*, bien plus bouffonne et triviale pourtant que le *Ludus*, de rompre pareillement l'unité de ton : dans le parallèle qu'il établit, en effet, entre Eschyle et Euripide, il fait du premier un éloge si sincère, si vibrant qu'il contraste singulièrement avec l'atmosphère générale de la pièce...

Il n'est pas impossible non plus, certes[3], que Sénèque ait été influencé dans la façon dont il nous présente ici Auguste, par la tradition romaine de la diatribe qui consiste notamment, on le sait, à parler sur un mode badin ou vulgaire des hommes ou des choses les plus respectables. L'évocation d'un Auguste petit bourgeois serait très proche à cet égard du tableau que, soixante-dix ans plus tard, nous fait Suétone de la vie privée du Princeps. C'est un Empereur « vu par son valet de chambre » qui nous apparaît dans ces pages[4] où Suétone nous décrit l'intérieur de la maison d'Auguste, son mobilier, ses plats préférés, ses vêtements habituels, ses maladies, etc... Aucun détail ne nous est épargné. Il est certain que le lecteur romain à qui l'on fournissait tous ces renseignements d'ordre intime avait tendance à oublier l'image d'un Empereur majestueux et digne à laquelle il était accoutumé et perdait ainsi beaucoup du respect admiratif qu'il pouvait éprouver pour lui par ailleurs.

Cependant, en admettant même que la façon dont Sénèque nous présente Auguste dans le *Ludus* se rattache, pour une large part, à la tradition de la diatribe, nous ne pensons pas que l'auteur du pamphlet ait jugé à propos de nous montrer l'Empereur sous ce jour sans une intention particulière. Nous croyons, en effet, que

1. *Ludus* 4.
2. Cf. *infra*, p. 262-263.
3. Nous devons cette suggestion à M. P. Grimal.
4. Suétone, *Diuus Augustus* 61, 1 : « *... referam nunc interiorem ac familiarem eius uitam quibusque moribus atque fortuna domi et inter suos egerit a iuuenta usque ad supremum uitae diem* ».

ce portrait peu flatteur correspond à un aspect moins connu peut-être, mais réel et important, de l'opinion de Sénèque sur Auguste. C'est beaucoup moins, selon nous, aux exigences d'un genre littéraire que se plie l'écrivain, qu'au besoin qu'il ressent personnellement d'épancher vis-à-vis d'Auguste une certaine rancœur, à un moment où, par ailleurs, il se déclare son homme lige et engage le gouvernement de Néron dans la voie tracée par son prédécesseur.

C'est exactement à la même époque, en effet, que l'Empereur prononce le discours d'avènement qu'avait composé pour lui Sénèque (Dion Cassius LXI, 3). Point n'est besoin de souligner le caractère officiel et solennel de ce discours, où Néron, en présence du Sénat au grand complet, énumérait les principes qui seraient désormais les siens dans l'exercice du pouvoir, et dont le texte devait être « gravé sur une plaque d'argent et lu lors de l'entrée en charge des consuls ». Or, ce discours, dont Tacite (*Ann.* XIII, 4, 1) nous fait un résumé fidèle, commence par une singulière déclaration de Néron : « Il rappela — nous dit Tacite — ... que sa jeunesse n'avait pas été à l'école des guerres civiles ou des querelles domestiques, qu'il n'apportait ni haine, ni rancune, ni désir de vengeance[1]. » L'allusion à Auguste, surtout au début de la phrase, était évidente. Elle ne pouvait pas ne pas être comprise. Elle a tellement frappé les auditeurs que, cinquante ans plus tard, Pline n'hésite pas, dans un document non moins officiel, à féliciter l'empereur Trajan de ne pas devoir non plus à la guerre civile son accession au trône[2]. Enfin, elle ne laisse pas de surprendre si l'on se rappelle que Néron proclamait, dans le même discours, qu'il gouvernerait « *ex praescripto Augusti* » (cf. *supra*, p. 246, n. 3).

Mais il y a plus. Dans un traité écrit et publié sans doute quelques mois après, le *De Clementia*, et dont l'importance devait être capitale au début du règne de Néron (cf. *supra*, p. 246-247), Sénèque récidivait et mêlait à l'éloge le plus chaleureux d'Auguste des critiques dont la dureté étonne. Ces critiques encadrent d'ailleurs curieusement le récit de la conjuration de Cinna, comme si

1. Trad. H. Goelzer : « ... *neque iuuentam armis ciuilibus aut domesticis discordiis imbutam : nulla odia, nullas iniurias nec cupidinem ultionis adferre* » (Tacite, *Ibid.*).

2. « *Talem esse oportuit quem bella ciuilia nec armis oppressa respublica... dedissent* », Pline, *Panégyrique de Trajan*, V, 1. Il est impossible, d'ailleurs, que Tacite, en faisant le relevé du discours de Néron, n'ait pas songé au compliment fait à Trajan par son ami. (Sur les rapports entre le *Panégyrique* et les *Annales*, cf. M. Durry, *Édition du Panegyrique de Trajan*, Paris, 1938, p. 63.)

elles étaient destinées à atténuer dans l'esprit du lecteur les louanges qui y sont faites de la clémence d'Auguste[1]. La façon dont s'engage le récit est, en effet, inattendue. A peine Sénèque a-t-il annoncé à Néron que, pour illustrer les avantages de la clémence, il va « prendre un exemple dans sa famille » (*De Clem.* I, 9, 1), celui du divin Auguste, qu'il semble faire aussitôt une restriction sur la valeur de cet exemple : « Il est vrai que, lors des malheurs qui s'abattirent sur la patrie, il joua de l'épée, bien qu'il fût exactement de l'âge que tu as à présent, c'est-à-dire dans sa dix-huitième année. Déjà il avait plongé son poignard dans le sein de ses amis, déjà il l'avait traîtreusement dirigé contre le flanc du consul Antoine, déjà il avait été son collègue dans l'œuvre des proscriptions » (trad. Préchac). Le chapitre I, 11, 1, ne contient pas des restrictions moins sévères : « Qu'il (Auguste) ait montré de la douceur et de la modération, soit ; mais ce fut après avoir rougi la mer d'Actium du sang romain, après avoir brisé en Sicile aussi bien ses flottes que celles de ses adversaires, après les hécatombes de Pérouse et les proscriptions... » Ainsi Sénèque éprouve le besoin de revenir sur les critiques qu'il avait faites de la cruauté d'Auguste, pour être sans doute sûr que Néron imiterait avec prudence un modèle aussi... compromettant.

On le voit, ces quatre jugements ou groupes de jugements sur Auguste constituent dans l'œuvre de Sénèque[2] un ensemble de réserves vis-à-vis du Princeps ; à son égard, l'attitude du philosophe paraît double, peu cohérente, contradictoire même parfois. Est-il possible de rendre compte de ces deux aspects de l'opinion de Sénèque?

On doit d'abord remarquer que les comparaisons faites par Sénèque entre Néron et Auguste sont toujours favorables à Néron.

1. Les critiques commencent, en effet, en I, 9, 1. Le récit de la conjuration s'étend de I, 9, 2 à 1, 9, 12, et se prolonge par l'éloge de la clémence d'Auguste (I, 10). Elles reprennent en I, 11.

2. Nous négligeons volontairement ici les réticences dont Sénèque fait preuve à l'égard d'Auguste dans le *De Beneficiis*. En III, 27, 1-4, il reproche à l'Empereur de ne pas avoir accordé aux Romains une assez grande liberté de paroles, tandis qu'en VI, 32, 1-4, il évoque sur un ton assez amer les flatteries mensongères que, quoi qu'il en eût, Auguste aimait à recevoir. Ces reproches sont surtout intéressants pour nous par la date à laquelle ils sont formulés. Leur relative modération tient surtout sans doute à la prudence qu'à partir des années 58-59, Sénèque est obligé de montrer envers Néron, qui pourrait se sentir visé par ces allusions à l'absence de liberté politique. Mais elle n'est pas, selon nous, la preuve d'une plus grande indulgence de Sénèque envers Auguste.

Certes, on peut aisément expliquer cet état de choses en disant simplement que Sénèque cherche, suivant les cas, soit à flatter l'Empereur, soit à l'empêcher d'imiter aveuglément son prédécesseur. Cette explication est juste, mais n'est ni suffisante ni satisfaisante. Mieux eût valu, en effet, choisir un autre modèle pour Néron ou passer plus rapidement sur les fautes d'Auguste. Or, non seulement Sénèque n'en fait rien, mais plusieurs éléments semblent prouver le contraire : n'est-ce pas avec une complaisance manifeste que l'auteur va chercher ses exemples dans la jeunesse d'Auguste, période dont, on le sait, l'Empereur avait honte et qu'il s'efforçait tant de cacher[1]? L'empereur Claude lui-même ne dut-il pas renoncer, sur les objurgations de sa mère et de sa grand'mère, à traiter dans son *Histoire* la période de la jeunesse d'Auguste, étant donné le rôle de ce dernier pendant la guerre civile[2]?

Sénèque va plus loin. Il n'hésite pas, dans cet examen indiscret, à faire écho au besoin aux bruits les plus fâcheux et les plus contestables qui circulent contre Auguste : c'est le cas lorsqu'il reproche à l'Empereur défunt d'avoir assassiné les consuls Hirtius et Pansa[3] et d'avoir tendu des embûches à Antoine pour le faire périr[4]. Or, soixante-dix ans plus tard, Tacite[5] et Suétone[6] se contentent de signaler la première accusation sans nullement la reprendre à leur compte. Plutarque, lui, n'en souffle mot[7]. Quant à la seconde, si elle paraît confirmée par Suétone[8], Velléius Paterculus la déclarait formellement dénuée de tout fondement[9]. Sénèque, pour sa part, n'hésite pas à prendre parti et il est frappant que, dans les deux cas, il le fasse contre Auguste. — Ce n'est pas non plus par hasard, selon nous, qu'il fausse l'âge d'Octave en déclarant qu'il avait dix-huit ans lors de la guerre civile de Modène[10]. Il est évident que

1. Dion Cassius (*Hist. rom.* LVI, 44) signale la pudeur et la gêne qu'éprouvaient, au contraire, beaucoup d'écrivains à rappeler les actes d'Auguste pendant les guerres civiles. Il s'établissait même entre eux une sorte de connivence pour oublier cette époque : « Si quelques-uns se souvenaient de ses premiers actes — écrit-il —, c'est-à-dire de ceux qu'il avait accomplis pendant les guerres civiles, ils les attribuaient à la nécessité des choses et prétendaient n'examiner ses sentiments qu'à partir du jour où il avait eu seul le pouvoir sans conteste. » C'est précisément l'attitude inverse de celle de Sénèque. Il note lui aussi que « Auguste ramène ses regards à contre-cœur » sur sa jeunesse (« *ad quae inuitus oculos retorquebat* », *De Clementia* I, 11, 1), mais s'empresse d'en révéler les crimes.

2. Suétone 41, 4.

3. Suétone, *De Clementia* I, 9, 1 : « *iam pugiones in sinum amicorum abscondérat* ».

4. *Ibid.* : « *iam insidiis M. Antonii consulis latus petierat* ». — 5. Tacite, *Annales* I, 10, 1. — 6. Suétone, *Div. Aug.* 11. — 7. Plutarque, *Vie d'Antoine* 17. — 8. *Auguste* 10, 5. — 9. II, 60. — 10. Sénèque, *De Clementia* I, 9, 1.

cette altération est volontaire[1] et tend à insinuer qu'au même âge Néron ne s'était pas souillé du sang de ses concitoyens, bien qu'il eût dans les mains des armes plus puissantes encore que celles d'Octave[2].

Il semble ainsi que tous les efforts de Sénèque visent à limiter singulièrement l'ampleur de la clémence d'Auguste, vertu dont l'Empereur était si fier[3] et qui devait le rendre célèbre aux yeux de la postérité. L'auteur du *De Clementia* ne va-t-il pas jusqu'à courir le risque de se contredire ou tout au moins d'affaiblir sensiblement la portée des exemples qu'il donne ailleurs à son ancien élève, en déclarant que la clémence d'Auguste n'est pour lui qu'une caricature de clémence? « Moi, je n'appelle pas clémence — écrit-il — une cruauté fatiguée... ; la vraie clémence, César, c'est celle... qui n'a point inauguré une vie sans tache par le remords des violences commises, celle qui n'a jamais versé le sang des citoyens[4]. »

Que Sénèque agisse ainsi en partie « pour les besoins de la cause », qu'il veuille, par un excès de sévérité envers Auguste, impressionner Néron et pallier sa cruauté naissante en se montrant particulièrement exigeant sur le chapitre de la clémence, nous ne le nierons pas ; à ce titre, réserves et critiques ne seraient qu'un aspect secondaire de l'opinion de Sénèque à l'égard d'Auguste. Faut-il cependant ne voir dans ces jugements défavorables que simple flatterie et pure tactique à l'égard de Néron? En ce qui nous concerne, nous croyons, d'une part, qu'en fait une telle « méthode » était dangereuse — certaines réactions de Néron nous le prouvent : elle tendait à déconsidérer complètement Auguste aux yeux de l'Empereur et à faire de sa clémence une simple hypocrisie. Il est peu vraisemblable que Sénèque n'y eût pas songé. — D'autre part et surtout, nous pensons que Sénèque partageait en fait sur Auguste les idées des milieux cultivés du règne de Néron : bien loin de considérer le règne de Princeps comme l'idéal — même relatif —

1. On sait que M. Préchac est revenu par la suite sur la correction du texte qu'il avait adopté dans son édition du *De Clementia*. Cf., à ce propos, R. Waltz, *Revue des Cours et Conférences*, t. XLI, 2e série, 1940, p. 99.

2. Sénèque, *De Clementia* I, 11, 3.

3. Cf. *Res Gestae*, *passim*. Dion Cassius (*Hist. rom.* LIII, 7) signale qu'Auguste se vantait d'avoir mené avec humanité les guerres civiles. Pour l'importance aux yeux de l'Empereur de la « *corona civica* », cf. *supra*, p. 247.

4. *De Clementia* I, 11, 2 : « *ego uero clementiam non uoco lassam crudelitatem ; haec est, Caesar, clementia uera... quae non saeuitiae paenitentia coepit nullam habere maculam, nunquam ciuilem sanguinem fudisse* ».

vers lequel devait tendre celui de Néron, Sénèque attendait, des temps qui s'annonçaient, un bonheur beaucoup plus grand que celui dont avaient pu jouir les contemporains d'Auguste. Celui-ci était donc loin d'avoir aux yeux de Sénèque la valeur exemplaire qu'on lui attribue généralement. Tels sont les deux ordres de considérations que nous voudrions maintenant rapidement examiner.

Les écrivains anciens, Tacite en particulier, nous laissent facilement deviner la peine qu'éprouva vite Néron à demeurer longtemps envers Sénèque l'élève appliqué et soumis qu'il pouvait paraître encore au début du règne. A cet égard, il est probable qu'en lui proposant constamment Auguste comme modèle, Sénèque devait à la longue provoquer chez l'Empereur lassitude et exaspération. Ces « exempla », ces « consilia » dont celui-ci avait, dans son discours du trône, proclamé (à l'instigation de Sénèque) qu'ils ne lui manquaient pas[1], étaient sans doute, pour lui, plus importuns que stimulants. Peut-être même Sénèque s'en rendait-il compte parfois, lui qui écrit à Néron dans le *De Clementia* (I, 1, 6) : « Nul ne te cherche plus de modèle en dehors de toi-même. » C'est à croire, en tout cas, qu'il était normal à ses yeux de chercher toujours des modèles pour Néron... « *Admonere te exemplo domestico uolo ; Diuus Augustus...* » (I, 9, 1) : que de fois l'Empereur n'avait-il pas entendu en même temps cette formule et ce nom, comme s'ils étaient indissolublement liés l'un à l'autre !

Aussi est-il curieux de voir l'emploi que Néron fera quelquefois de cet « exemple » qu'on lui ressassait un peu trop. Sénèque vient-il lui demander l'autorisation de prendre sa retraite, en invoquant une fois de plus l'antécédent d'Auguste qui, en pareille circonstance, l'avait accordée sans hésiter à Agrippa et à Mécène? « *Abauus tuus Augustus* — déclare Sénèque — *Marco Agrippae..., C. Maecenati... otium permisit*[2]. » Néron reprend, avec une docilité pleine d'ironie, le même exemple et les mêmes termes : « *Abauus meus*[3] *Augustus Agrippae et Maecenati... otium... concessit*[4] », pour montrer au contraire la différence qui existe selon lui entre la situation d'Auguste et la sienne et pour justifier ainsi son refus.

1. Tacite, *Annales* XIII, 4 1 : « ... *consilia sibi et exempla capessendi imperii egregie memorauit...* ».

2. Tacite, *Annales* XIV, 53, 4.

3. « *Abauus meus* », « *abauus tuus* »... Tacite utilise la formule sénécienne (cf. *De Clementia* I, 10, 1 : « *Ignouit abauus tuus victis...* »).

4. *Ibid.* 55, 2.

Mais le comble de l'habileté consiste pour Néron à retenir, parmi les exemples d'Auguste que son précepteur lui avait fournis en abondance, non pas ceux qui faisaient état de la vertu du Princeps, mais ceux qui dévoilaient au contraire sa cruauté. Déjà il semble bien que, dans le même passage rapporté par Tacite, Néron fasse une allusion — très discrète, il est vrai — au fait qu'Auguste avait eu une jeunesse particulièrement orageuse, où la guerre et les périls (on sait de quelles guerres il s'agit) avaient eu une grande place : « *in iis (bello et periculis) enim iuuenta Augusti uersata est*[1] »; et Néron de signaler, dans le discours que lui prête Tacite, que sa jeunesse à lui n'avait pas eu à passer par les mêmes épreuves... Or, ce sont là précisément les paroles que Sénèque lui adressait dans le *De Clementia* : « *Praestitisti, Caesar, ciuitatem incruentam*[2]... », quand l'auteur du traité félicitait l'Empereur de ne pas avoir, comme Auguste, versé le sang de ses concitoyens pour accéder au pouvoir.

C'est dans l'*Octavie* que cette tactique de Néron apparaît le plus clairement. Aux objurgations de Sénèque, qui lui reproche sa dureté et lui oppose à nouveau la clémence d'Auguste[3], l'Empereur riposte avec une malice sarcastique, en rappelant au contraire la cruauté de son prédécesseur, cruauté qui l'autorise, dans sa pensée, à agir de même[4]. Feignant d'ailleurs de ne voir dans la rigueur d'Auguste qu'une preuve de la fatale nécessité attachée au métier d'empereur, Néron évoque complaisamment, avec un luxe de détails horribles, les massacres ordonnés par Auguste : assassinats, proscriptions, guerres civiles, rien n'est laissé de côté. Or, il est piquant de retrouver dans cette énumération les exemples mêmes qu'avait choisis Sénèque dans le *De brevitate* et le *De Clementia*. Ainsi, quels qu'en soient l'auteur et la date, l'*Octavie* ne laisse pas d'être un document révélateur, étant donnée la véracité historique et psychologique que lui reconnaissent tous les savants modernes. Ce document prouve que, si le but de Sénèque avait effectivement consisté à proposer Auguste à Néron comme un modèle de vertu, ses efforts avaient été vains ou sa méthode maladroite. Reste précisément à savoir si, compte tenu des réticences que nous avons examinées, Sénèque était si convaincu lui-même de la prééminence d'Auguste...

1. Tacite, *Annales*, XIV, 55, 3. — 2. *De Clementia* I, 11, 3. — 3. *Octavie* 472 sq. — 4. *Ibid.* 504 sq.

Du point de vue politique, certes, cela n'est guère douteux. La réussite d'Auguste en ce domaine était trop évidente pour qu'on puisse dénier sa compétence ou s'écarter beaucoup des voies administratives qu'il avait tracées. Les preuves de cette allégeance politique sont d'ailleurs, on l'a vu, suffisamment nombreuses, aussi bien dans les ouvrages de Sénèque que dans les actes gouvernementaux de Néron ; il n'est donc pas question de les contester.

C'est du point de vue moral, et presque « sentimental », que Sénèque multiplie au contraire les réserves à l'égard d'Auguste. Or, il est probable qu'à cet égard la plupart des écrivains de l'époque néronienne partageaient son avis. Il est frappant de constater d'abord le silence dont la littérature du règne de Néron — à l'exception de l'œuvre de Sénèque — entoure le nom d'Auguste. Pas un mot du fondateur de l'Empire ni chez Perse, ni chez Calpurnius Siculus, ni dans les *Bucoliques d'Einsiedeln*, ni chez Pétrone, ni chez Lucain[1] ! On pourrait essayer d'expliquer ce silence par la perte, sans doute considérable, d'un grand nombre d'ouvrages : il n'en demeure pas moins étonnant que les « grands » poèmes qui nous sont parvenus semblent ignorer le nom d'Auguste. Était-ce parce que, bons courtisans pour la plupart, vivant dans l'entourage immédiat de Néron, comme Lucain ou Pétrone, ou désirant y accéder, comme Calpurnius, ces écrivains jugeaient maladroit et imprudent d'établir des comparaisons entre le règne d'Auguste et celui de Néron? A moins qu'ils n'aient « senti » que ce dernier n'éprouvait pas en fait pour le souvenir d'Auguste l'admiration et surtout la sympathie qu'il proclamait officiellement[2]?

Car, enfin, ces écrivains voyaient s'offrir à eux une occasion particulièrement propice de citer fréquemment le nom du Princeps : le thème de l'âge d'or, que l'on trouve si souvent développé à la fois dans la littérature préaugustéenne et néronienne, ne pouvait pas, semble-t-il, ne pas impliquer de rapprochements entre les deux époques. La paix, le bonheur, les joies de la famille, le calme de la campagne, ce sont là des thèmes communs aux deux littératures. Calpurnius, dans sa Ire *Bucolique*, l'auteur de la IIe *Bucolique d'Einsiedeln*, Lucain dans son éloge de Néron, au livre I de

1. L'*Octavie* date sans doute du début du règne de Vespasien.

2. Du moins, le sort que Néron réserva aux descendants d'Auguste tendait à le prouver. Nous connaissons les noms de quatre grands personnages exécutés pour ce seul motif : Junius Silanus (Tacite, *Annales* XIII, 1, 1-2), Rubellius Plautus (*Ibid.* 5, 9 et 19, 4), Britannicus (*Ibid.* 16) et Torquatus Silanus (*Ibid.* XV, 35, 2).

son *De bello civili*, ne pouvaient ignorer la IVe Églogue de Virgile, la XVIe Épode d'Horace, l'élégie I, 10, de Tibulle, etc... Certes, la plupart de ces derniers poèmes avaient été écrits plusieurs années avant qu'Auguste n'établît son pouvoir personnel. Mais précisément les écrivains néroniens auraient pu facilement rapprocher les aspirations au bonheur et à la paix de leurs prédécesseurs, de la joie qu'ils éprouvaient eux-mêmes en croyant cette paix définitivement sauvée et garantie par Néron. L'éloge du « dieu » Octave dans la Ire Églogue est-il si différent de celui du « dieu » Néron chez Lucain? Les contemporains de Sénèque connaissaient même si bien les textes de l'époque d'Octave-Auguste que l'auteur de la IIe *Bucolique d'Einsiedeln* emprunte le dernier vers de son poème au vers 10 de la IVe Églogue de Virgile[1]. Les élégiaques du temps de Néron pouvaient-ils oublier d'ailleurs que la « paix » dont ils jouissaient n'était que la suite — et la conséquence — de la « *pax Augusta* »?

En fait — et cela expliquerait à la fois leur silence et les réserves de Sénèque — il est probable que la paix de Néron leur paraissait précisément plus vraie, plus réelle que celle d'Auguste, souillée et flétrie à leurs yeux par les guerres civiles condamnées par Sénèque. Le « siècle de Néron », même réduit comme il le fut au « *quinquennium Neronis*[2] », était pour eux, à cet égard, plus « heureux », plus « pur » (« *felici ac puro saeculo* », écrit Sénèque, *De Clem.* II, 1, 4), que celui d'Auguste. Le philosophe évoque le bonheur de vivre sous Néron en des termes enthousiastes que l'on retrouve chez Calpurnius et que la flatterie seule ne suffit pas à expliquer : « *iustitia, pax, pudicitia, securitas, dignitas florent*[3] ». Le spectre d'une nouvelle guerre civile et des horreurs qui l'accompagnent hantait, en effet, les Romains au moment où Néron accéda au pouvoir (l'avènement de Claude avait été marqué par les mêmes angoisses[4]). Sénèque le savait bien, qui souffle à l'Em-

1. Les emprunts de Calpurnius à Virgile ne sont pas moins fréquents. Cf. l'éd. de Calpurnius par R. Verdière, Bruxelles, 1954.

2. On sait que la formule de Trajan, telle que la cite Aurelius Victor (*Liber de Caesaribus* V), n'implique pas qu'il s'agisse des cinq premières années du règne et semble même désigner une autre période. Il n'en est pas moins certain qu'Aurelius Victor a compris que Trajan parlait du début du règne, soit parce qu'il était avant tout moraliste, soit parce qu'il avait été influencé par la classification adoptée par Suétone dans sa *Vie de Néron* (XIX, 5). Sur ces faits, cf. H. Anderson, *Trajan on the Quinquennium Neronis*, *J. R. S.*, 1911, p. 173-179.

3. *Ibid.* I, 19, 8. — 4. Cf. Quinte-Curce X, 9, 3-6.

pereur l'allusion à un trône acquis sans les guerres civiles [1], et qui rappelle opportunément au début du *De Clementia* l'état de la population romaine à la mort de Claude : « Immense multitude divisée contre elle-même, prête à la sédition, incapable de se contenir, destinée à se détruire elle-même et à détruire les autres avec la même folie [2]. » N'est-ce pas parce que cette idée de la guerre civile était encore dans l'air et parce qu'ils étaient sûrs de rencontrer un public passionné que Lucain consacre à ce sujet les dix livres de son épopée et que Pétrone fait improviser sur ce thème un de ses personnages?

Les Romains étaient d'autant plus reconnaissants à Néron d'apporter (du moins l'espéraient-ils) la paix avec lui, qu'ils n'avaient guère connu cette paix sous les empereurs précédents. De lui, en effet, l'on attendait la « paix radieuse » (« *candida pax* », dit Calpurnius [3]) et pas seulement « radieuse de visage » (« *nec solum candida uultu* [4] »), comme celle qu'apportaient, selon Lucain, les soldats de César marchant sur l'Italie : « *agmina... pacis habentia uultum* [5] », — mais la « *plena quies* [6] », la paix des citoyens, dont Calpurnius [7], Lucain [8] et Sénèque lui-même [9] rêvent en commun. De Néron, l'on espérait en un mot la vraie paix, et non cette « *simulata pax* [10] » qui s'oppose à elle comme la « *uera clementia* [11] » s'oppose chez Sénèque à cette clémence simulée qu'est la « *lassa crudelitas* [12] ». Une partie des contemporains d'Auguste ne voyaient-ils pas dans la fameuse « *Pax Augusta* » une « *pax cruenta* [13] », paix des conjurations et des exécutions qu'ils dénonçaient déjà [14] avant Sénèque?

C'est cette cruauté d'Auguste, cette soif de vengeance qu'il montra pendant sa jeunesse, qui ternit en partie son souvenir dans

1. Cf. *supra*, p. 255.

2. *De Clementia* I, 1, 1 : « *hanc immensam multitudinem discordem, seditiosam, impotentem, in perniciem alienam suamque pariter exultaturam...* ».

3. Calpurnius, *Élégies* I, 63. A vrai dire, l'expression « Pax candida » appartient d'abord à Tibulle (*Élégies* I, 10, 45). On peut noter que ce dernier poème, écrit sans doute peu après Actium, ne fait aucune allusion à Auguste, restaurateur de la paix (pas plus d'ailleurs que le reste de l'œuvre de Tibulle). Faut-il en conclure que cette forme de paix paraissait à certains Romains peu conciliable avec le nom de l'Empereur?

4. *Ibid.* — 5. Lucain, *De bello civili* III, 72. Le rapprochement nous paraît significatif. — 6. Calpurnius, *Ibid.* I, 72. — 7. *Ibid.* I et IV, *passim*. — 8. Lucain, *Ibid.* 61-62. — 9. Sénèque, *Ludus* 4 ; *De Clementia* I, 1, 2. — 10. Calpurnius, *Ibid.* I, 67. — 11. Sénèque, *De Clementia* I, 11, 2. — 12. *Ibid.*

13. Tacite, *Annales* I, 10, 3. L'auteur rapporte les rumeurs qui circulaient à la mort d'Auguste parmi ses adversaires : « *Pacem sine dubio post haec, uerum cruentam.* »

14. Tacite, *Ibid.* : « *... interfectos Romae Varrones, Egnatios, Iullos* ».

la génération de Sénèque, obsédée par l'idée d'un retour des guerres civiles ; c'est elle qui rend compte à la fois des réticences de l'écrivain et du silence de ses contemporains. C'est elle qui explique la gêne singulière du philosophe en face d'un Empereur qui correspond pourtant par tant d'aspects à sa conception du pouvoir politique[1]. Cette gêne éclate dans telle contradiction dont il fait preuve à l'égard d'Auguste : à peine Sénèque a-t-il déclaré au début du récit de la conjuration de Cinna que « le divin Auguste fut un prince plein de douceur, à ne le juger qu'à partir de son gouvernement personnel[2] », — qu'il évoque par le détail les conjurations réprimées de façon si sanglante pendant son règne, en dédoublant, par un habile procédé stylistique, les noms de ceux qu'Auguste fit exécuter[3]. L'assimilation qu'il fait, dans le même traité[4], de l'État et du corps de l'Empereur prouve qu'Auguste, qui a mené tant de guerres civiles et a montré parfois si peu de clémence par la suite, a déchiré en quelque sorte son propre « corps ». Pour le stoïcien qu'est Sénèque, persuadé de l'unité du monde, pour le pythagoricien, convaincu de son harmonie, Auguste ne peut être l'Empereur-modèle. C'est pourquoi, si nous renvoyons le lecteur au remarquable exposé qu'a fait sur ces questions M. J. Béranger[5], nous avouons ne pas pouvoir le suivre dans la conclusion qu'il en tire parfois en ce qui concerne Sénèque[6]. Que celui-ci n'ait fait dans les *Lettres à Lucilius*, son testament moral et philosophique, que deux allusions[7], d'ailleurs sans intérêt, à Auguste, nous paraît révélateur : Sénèque aurait certainement voulu montrer en lui le chef d'État idéal — il ne l'a pas pu. L'auteur de l'*Octavie*, qui a fait reprendre si malignement par Néron les critiques du philosophe contre Auguste, est peut-être l'homme qui, dans l'Antiquité, avait le mieux « senti » sur ce point la véritable pensée de Sénèque.

P. JAL.

1. Cf. J. Béranger, *Pour une définition du Princiat*, *R. É. L.*, 1943-1944, p. 144-154.
2. *De Clementia* I, 9, 1. Trad. Préchac : « *Diuus Augustus fuit mitis princeps si quis illum a principatu suo aestimare incipiat.* »
3. *De Clementia* I, 9, 6 : « *Saluidienum Lepidus secutus est, Lepidum Murena, Murenam Caepio, Caepionem Egnatius, ut alios taceam...* »
4. *Ibid.* I, 5, 1 : « *... animus rei p. tute es, illa corpus tuum...* ».
5. J. Béranger, *Recherches sur l'esprit idéologique du principat*, Bâle, 1953, p. 220 sq., 230 sq., 238 sq., etc...
6. J. Béranger, *Pour une définition du principat*, *loc. cit.*, p. 152.
7. Sénèque, *Lettres à Lucilius* 83, 14 et 114, 6.